

GARAGE VÉLO : SOLUTIONS, MODE D'EMPLOI ET SÉCURITÉ

mar 18/09/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

En copropriété, un parking de voitures peut être complété par un garage collectif pour vélos. Cela permet aux résidents de l'immeuble d'avoir une solution sécurisée pour leurs deux roues sans avoir à le remonter sans cesse jusqu'à leur appartement ou à encombrer les cages d'escaliers, ce qui n'est d'ailleurs pas autorisé par le règlement de copropriété.

Le mobilier pour vélo : définition

Pour assurer la sécurité des biens des résidents, le mobilier pour vélo est essentiel en copropriété. Il désigne tous les dispositifs et systèmes permanents qui permettent de ranger les vélos. Ils sont généralement fixés au sein de la copropriété, soit au rez-de-chaussée, soit au niveau du parking, soit dans un garage dédié.

Il s'agit d'une **solution collective** qui consiste en l'installation d'équipements résistants et durables permettant d'assurer la sécurité des résidents. Le mobilier pour vélo doit proposer des solutions d'accrochage d'antivols.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

